



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Déclassement du domaine public de la propriété municipale située 11 rue Michel Charaire

Séance du 15 février 2018

Convocation du 9 février 2018

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le quinze février à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf février se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, Liza Magri, MM. Thierry Legros, Othmane Khaoua Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par Mme Catherine Arnould,
M. Jean-Pierre Riotton par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Pauline Schmidt par M. Philippe Laurent,
Mme Sakina Bohu par Mme Pourcelot,
M. Thibault Hennion par M. Jean-Louis Oheix,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Chantal Brault,
M. Timothé Lefèbvre par M. Francis Brunelle,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier,
M. Christian Lancrenon par M. Thierry Legros

Etaient absents :

M. Xavier Tamby,
Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Benjamin Lanier

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

15 fév. 18 – n° 02a

Séance du 15 février 2018

OBJET : Déclassement du domaine public de la propriété municipale située 11 rue Michel Charaire

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les arrêtés préfectoraux en date 15 mars 1976 et du 18 février 1981 déclarant d'utilité publique l'opération de rénovation du centre-ville de Sceaux,

Vu l'ordonnance d'expropriation en date du 10 mars 1982 relative au bien situé 11 rue Michel Charaire pour une superficie de 558 m²,

Considérant qu'une partie de la propriété a été utilisée dans le cadre de l'opération de rénovation de l'îlot Charaire, le pavillon et une partie de son jardin ayant été préservés, pour une surface totale restante de 341 m²,

Considérant que le pavillon n'a pas fait l'objet d'une affectation à un usage public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (MM. Philippe Laurent, Philippe Tastes, Thierry Legros, Othmane Khaoua ne prennent pas part au vote)

CONSTATE l'absence d'affectation du bien sis 11 rue Michel Charaire à un usage public.

DECIDE son déclassement du domaine public communal.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

